



Visas long sejour autorise travail

Par **jardeColombia**, le **02/09/2017** à **20:15**

Bonjour,

Je suis mariée à un français, je suis colombienne. J'ai déjà un visa d'un an mais je suis dans l'attente de ma carte de séjour. J'ai déjà fais les deux jours de civisme et la visite médicale de l'OFII. Cela fait 3 mois que j'ai envoyé tous les documents à la préfecture.

Mais je dois maintenant repartir pour la colombie avec mon époux pour une durée de deux ans. Est-ce que je peux partir avant de recevoir la carte de séjour? Pourrais-je revenir en France avec mon mari français dans deux ans?